



INTERCO
JUSTICE

Retrouvez les
communications
CFDT PJJ :



<https://bit.ly/3sFyoo9>

 @interco_cfdt

 /intercocfdt

[INTERCO.CFDT.FR](https://www.interco.cfdt.fr)

Revalorisation salariale des Directeurs de service

La conférence sociale (SEGUR) organisée le 18 février 2022 par le Premier Ministre s'est traduite à la PJJ par une augmentation de 183 euros nets par mois au bénéfice des corps des chefs de service éducatif, des psychologues, des adjoints techniques, des assistants de service social, des éducateurs, des cadres éducatifs et des professeurs techniques exerçant en services et établissements.

L'approche par mission retenue par le gouvernement n'a pas permis d'inclure les directeurs et directrices de la PJJ ainsi que les personnels administratifs des services et établissements dans ce dispositif.

Si la CFDT continue de militer pour l'intégration au SEGUR des adjoints administratifs dont les missions quotidiennes correspondent en tout point aux critères déterminés et notamment celui du contact direct avec les personnes accompagnées, soutenir la revalorisation des directeurs de service via ce dispositif ne constitue pas pour la CFDT la meilleure entrée pour faire entendre leur voix. Engager les DS dans cette revendication n'aurait été qu'un leurre au regard des critères d'arbitrage.

Mais pour la CFDT prendre acte des critères retenus par le gouvernement lors de la conférence sociale ne vaut pas acceptation d'un nouveau tassement des grilles dont les directeurs de service seraient les premières victimes.

Il est en effet urgent que les directeurs de services retrouvent un échelonnement cohérent, à la fois à l'interne de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse mais également avec les autres corps d'encadrement du ministère ainsi qu'avec ceux des autres fonctions publiques.

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse nous a affirmé qu'elle était consciente de cette problématique, qui n'est certes pas nouvelle mais devient criante dans ce contexte.

18 mai 2022



Face à nos interpellations, l'administration centrale a réaffirmé sa volonté de relancer l'attractivité du corps des DS et pris l'engagement d'ouvrir le chantier de la revalorisation salariale de ce corps en 2023.

La CFDT souhaite rappeler à l'administration que les directeurs et directrices de service n'ont déjà que trop attendu et que ce chantier doit être une priorité sous peine de voir toujours plus de professionnels quitter la DPJJ pour des horizons qui leur sont plus favorables !

La CFDT défendra donc le rôle primordial des directeurs de services, rappellera leur place en première ligne dans la mise en œuvre des réformes et des transformations que connaît notre administration depuis maintenant plusieurs années, afin d'obtenir de meilleures conditions salariales.

Il est urgent d'ouvrir la négociation annoncée !

Retrouvez les
communications
CFDT PJJ :



<https://bit.ly/3sFyoo9>

 @interco_cfdt

 /intercocfdt

[INTERCO.CFDT.FR](https://www.interco.cfdt.fr)

18 mai 2022

